



SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

UN FEU À CIEL OUVERT ? 🔥🔥🔥
 IL VOUS FAUT ABSOLUMENT UN PERMIS DE BRÛLAGE ! 🗑️
 Le saviez-vous ? Un permis est requis pour allumer un feu à ciel ouvert ! Ces permis peuvent être obtenus gratuitement en ligne au <https://www.roberval.ca/services-municipaux/securete-incendie>.

Rappelons qu'un permis est requis afin de brûler des feuilles, branches ou brindilles ainsi que pour allumer un feu de joie ou pour déployer des feux d'artifice en vente contrôlée (selon la réglementation applicable dans votre municipalité). La demande de permis permet aux pompiers de bien vous conseiller et de connaître les feux actifs sur leur territoire. Cela peut également éviter la visite des pompiers, avec leurs gros camions, lors de votre brûlage !

👍 Vous avez le goût d'allumer un feu en soirée dans votre foyer externe résidentiel ? Votre foyer doit absolument être muni d'un pare-étincelles. Aucun permis n'est requis dans ce cas, simplement de la surveillance et une bonne vigilance ! 😊

Plus d'information au www.roberval.ca.

RMR

Horaire d'été des écocentres

En vigueur du 14 avril au 16 novembre 2024

Alma Ouvert tous les jours de 8 h à 18 h	Roberval Ouvert tous les jours de 8 h à 18 h	Saint-Félicien Ouvert tous les jours de 8 h à 18 h
Dolbeau-Mistassini Ouvert tous les jours de 8 h à 18 h	Normandin Lundi 8 h à 18 h Mardi Fermé Mercredi Fermé Jeudi 8 h à 18 h Vendredi 8 h à 18 h Samedi 8 h à 18 h Dimanche 8 h à 18 h	Saint-François-de-Sales Lundi Fermé Mardi Fermé Mercredi 8 h à 18 h Jeudi Fermé Vendredi Fermé Samedi 8 h à 18 h Dimanche 8 h à 18 h
Hébertville Ouvert tous les jours de 8 h à 18 h		

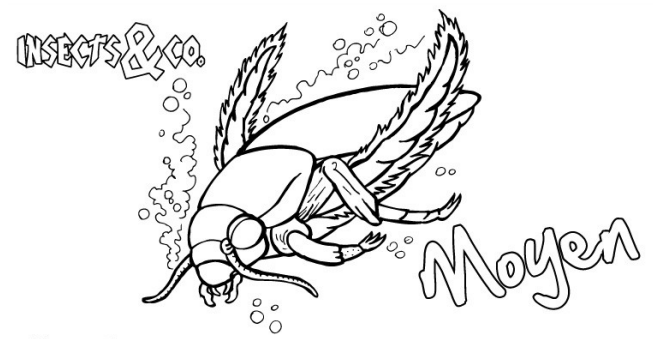
DÉFI PISSENLITS 2024



🌻 La Municipalité de Chambord participe fièrement au Défi pissenlits 2024 pour une 2^e année consécutive et invite les citoyens à relever ce défi !

Ce mouvement créé par Miel&Co a pour objectif de sensibiliser la population à l'importance des pollinisateurs. Au printemps, le pissenlit est l'une des sources les plus importantes en nectar et pollen pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs !
 La Municipalité invite donc toute la population à retarder les premières tontes de leur gazon et ainsi laisser pousser les pissenlits afin de nourrir les pollinisateurs. La tonte de certains terrains municipaux sera également retardée. Allez-vous relever le défi ?

MOTSCACHÉS



Insectes divers

- | | | | |
|------------|-----------|---------|---------|
| SAUTERELLE | VER | PUCERON | LUCIOLE |
| PAPILLON | ABEILLE | CRIQNET | |
| FOURMI | MOUSTIQUE | TERMITE | |

Horizontal - vertical

R	B	L	N	C	M	S	U	K	T
E	E	U	O	Y	O	A	N	E	E
V	D	C	R	I	U	U	O	K	U
E	E	I	E	M	S	T	L	Z	Q
L	T	O	C	R	T	E	L	G	I
L	M	L	U	U	I	R	I	B	R
I	L	E	P	O	Q	E	P	T	C
E	K	R	V	F	U	L	A	K	B
B	L	K	A	O	E	L	P	G	S
A	E	T	I	M	R	E	T	B	G

ADOPTION DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA REVÉGÉTALISATION DES BANDES RIVERAINES

La Municipalité reconduit l'aide financière couvrant l'achat des végétaux proposés par l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean, pour 60 % de la facture jusqu'à concurrence de 250 \$.

ACCEPTATION DU PLAN D'INTERVENTION DES CONDUITES DE LA MUNICIPALITÉ

Le conseil municipal a adopté le Plan d'intervention des conduites de la Municipalité préparé par la M.R.C. du Domaine-du-Roy et le conseil confirme au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qu'il a pris connaissance du plan.

AUTORISATION DE PASSAGE - FESTIVAL DU COWBOY DE CHAMBORD

Le conseil a autorisé le Festival du Cowboy de Chambord à circuler dans les rues de la Municipalité de Chambord lors de la parade qui se tiendra le 4 août 2024.

APPUI AU FESTIVAL DU COWBOY POUR LEUR PROJET D'ACHAT D'ESTRADE

Le Festival souhaite installer des estrades afin d'en faire une infrastructure récréative d'une importance capitale pour la pérennité du Festival et de ses activités. Le conseil municipal a appuyé le projet d'achat d'estrade de 800 places au coût de 128 000 \$ afin d'atteindre une capacité de 3 500 places dans le manège du Festival du Cowboy. La Municipalité ne participera pas financièrement au projet.

EMBAUCHE - ÉTUDIANTS

Les étudiants pour la saison estivale 2024 sont embauchés selon les conditions de la convention collective.

EMBAUCHE - CONCIERGE (REPLACEMENT)

Le conseil municipal a autorisé l'embauche de monsieur Patrick Gauthier comme concierge remplacement selon l'affichage déposé en avril 2024.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-768 EN LIEN AVEC LE RÈGLEMENT SUR LE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a adopté le règlement permettant le vote par correspondance lors des prochaines élections municipales.

DÉFI PISSENLITS

La Municipalité participe à la campagne de Défi Pissenlits 2024.

BALAYAGE DES RUES ET DES STATIONNEMENTS - OCTROI DU CONTRAT

Le conseil municipal a autorisé l'octroi du contrat conforme jusqu'à un montant approximatif de 8 853 \$ taxes incluses à l'entreprise Nutrite Belle Pelouse.

NIVELAGE DES VOIES PRIVÉES OUVERTES AU PUBLIC PAR TOLÉRANCE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD ET DES VOIES PUBLIQUES - OCTROI DU CONTRAT

Le conseil municipal a donné le contrat de nivelage pour un montant de 100 \$ par heure pour un montant maximal de 39 700.87 \$ taxes incluses à l'entreprise Excavation Dominic Boivin.

AUTORISATION DE PAIEMENT - ENVIRONNEMENT CA POUR LE PROJET DE DRAGAGE DE LA BAIE-DORÉ

Il a été autorisé le paiement pour les services professionnels d'Environnement CA au montant 3 621.71 \$ taxes incluses pour le projet de dragage de la Baie-Doré, financé par le surplus accumulé non affecté.

LIBÉRATION DE LA RETENUE - CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

Il a été autorisé la libération finale des travaux de déneigement aux entrepreneurs pour la saison 2023-2024 et de payer la totalité de la retenue soit la somme de 22 104.90 \$ plus taxes.

OCTROI DU MANDAT À ÉNERGÈRE POUR LA CONVERSION DE LUMINAIRE AU DEL

Le conseil municipal a approuvé le paiement pour l'achat et l'installation de 10 luminaires au DEL à la firme Énergère au montant maximal de 6 455.03 \$ taxes incluses.

COMPTES À PAYER

En date du 30 avril 2024 totalisant la somme de (factures payées) : 149 183.99 \$

En date du 30 avril 2024 totalisant la somme de (factures à payer) : 330 627.52 \$

RÈGLEMENT 2024-769 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2018-621 RELATIVEMENT À L'ENCADREMENT DE L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE EN MATIÈRE DE RÉSIDENCE DE TOURISME

Voici la proposition sujette à la consultation publique du 3 juin 2024.

Les résidences de tourisme sont autorisées à titre d'usage secondaire à l'intérieur des zones de villégiature aux conditions suivantes :

- Le nombre de permis autorisé dans une zone est fixé selon le prorata d'une (1) résidence de tourisme pour dix (10) unités d'habitation permanente ou saisonnière ;
- Le nombre de personnes occupant l'unité d'habitation louée ne doit pas dépasser le nombre de personnes qu'elle peut accueillir. Ce nombre est établi en considération du nombre de chambres à coucher, à raison d'une (1) personne par chambre, plus deux (2) personnes additionnelles, jusqu'à un maximum de huit (8) personnes par unité d'habitation ;
- L'utilisation de roulotte sur l'emplacement pour y loger des personnes est prohibée ;
- L'habitation doit être desservie par une conduite publique d'égout ou en l'absence de telle conduite, par un système d'évacuation et de traitement des eaux usées, conforme ;
- L'exploitant détient un permis d'exploitation d'un établissement touristique délivré par la Corporation de l'industrie touristique du Québec (C.I.T.Q.) ;
- Un permis annuel est requis et doit avoir été délivré par la Municipalité.

Vous pouvez consulter le projet de règlement sur le site

PROJET DE RÈGLEMENT 2024-770 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 2018-625 AYANT POUR TITRE « RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS ET DES CERTIFICATS » POUR TENIR COMPTE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF À L'ENCADREMENT DE L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE EN MATIÈRE DE RÉSIDENCE DE TOURISME

Voici la proposition sujette à la consultation publique du 3 juin 2024.

Pour une demande relativement à une résidence de tourisme, les frais suivants seraient exigibles annuellement : cinq cents dollars (500 \$) pour les frais d'étude de la demande.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 3 JUIN À 19 H

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT

La Corporation de développement de Chambord vous invite à son assemblée générale annuelle 2022-2023 qui se tiendra le 13 mai prochain à 18 h 30 au Pavillon municipal au 117 chemin du Parc-Municipal à Chambord.

Bienvenue à tous !



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

La Corporation de Développement de Chambord vous invite à son A.G.A.

LE LUNDI 13 MAI 2024, AU PAVILLON MUNICIPAL



CERCLE DES FERMIERES ST-LOUIS DE CHAMBORD



Le Cercle de Fermières St-Louis-de-Chambord vous invite à la rencontre:

D'UN FIL À L'AUTRE... FAISONS CONNAISSANCE!



En toute simplicité, la transmettrice culturelle Kokom Germaine et sa fille l'artiste multidisciplinaire Amélie Courtois, nous présenteront des objets artisanaux et significatifs de leur culture (Innu et Atikamekw).

Bienvenue à toute la population Chambordaise et environnante, aux membres des Fermières et de la FADOQ!

Jeudi le 16 mai 2024 à 13 heures

Salle communautaire Gaston Vallée, 72 boulevard de la Montagne, Chambord.

ENTRÉE GRATUITE

POUR INFORMATIONS : 418-815-6158

ENTRAIDE BÉNÉVOLE DE CHAMBORD

L'assemblée générale de l'entraide bénévole aura lieu le 22 mai prochain dès 13 h 30 à la salle communautaire Gaston-Vallée de Chambord. Il y aura des prix de présences.

Bienvenue à tous !

MARCHÉ PUBLIC DE CHAMBORD

INVITATION

aux

Artisans et Producteurs locaux du Lac-Saint-Jean

Le comité du marché public débutera sa saison 2024 au début juin en formule hybride :

- Trois samedis à l'extérieur (Parc du 150^e) : 12 \$ pour un samedi (**29 juin, 20 juillet et 3 août**) ;
- Inclus une table de 8', chaise et pergola 10'x10' ;
- 14 places disponibles ;
- Quatre fds (samedi et dimanche) à l'intérieur (Salle communautaire Gaston-Vallée) : 20 \$ pour un fds (1^{er} et 2 juin, 17 et 18 août, 7 et 8 septembre, 28 et 29 septembre) ;
- Inclus une table de 6', chaise, micro-onde et réfrigérateur ;
- 20 places disponibles.

Le cout pour la saison complète est de 90 \$ payable lors du premier marché. Nos heures d'ouverture pour le public sont de 10 h à 15 h 30.

Ouverture des portes pour votre installation dès 8 h 30.

Si vous désirez devenir un exposant(e) saisonnier ou de participer à quelques-uns d'entre eux, il vous suffit de nous faire parvenir votre candidature avec une brève description de votre créneau accompagnée de photos de vos créations, car le comité devra procéder à une sélection.

Nous demandons que chaque exposant offre un minimum de 80 % de leur création, confection ou production maraichère.

Vous devez toutefois confirmer votre présence pour chaque marché (que vous désirez participer à la pièce ou saisonnier), via notre page Facebook privée dès votre acceptation.

Pour plus d'informations, vous pouvez me contacter via Facebook, par courriel à n4thlaroche@gmail.com ou par téléphone au 581 230-0804, Nathalie Laroche.



Le marché public de Chambord fonctionne depuis 8 ans et voici les membres du comité : Nathalie Laroche, Andi Lépine et Sonia Power.

BIENVENUE DANS NOTRE BELLE COMMUNAUTÉ

ATELIER DE PEINTURE CLIN'ART

Dans le cadre du 20^e anniversaire de l'atelier de peinture C'lin'Art, le mercredi 24 avril 2024, nous avons tenu avec notre professeur madame Céline Brisson un atelier : "Initiation à la peinture" avec les jeunes de la Maison des jeunes L'Entre-Parenthèse de Chambord. Ce fût une agréable soirée. Merci aux responsables Cécile et Josée et BRAVO aux jeunes qui ont participé. Vous êtes des artistes en herbes ! Également merci à madame Nicole Guillemette pour les belles photos !



INFO MUNICIPALITÉ

Prochaine date de tombée : 5 juin 2024

Date de publication le 7 juin 2024

